Impôt sur le revenu-Loi

Personnellement, j'ai eu l'occasion de dire à la Chambre et en dehors de la Chambre qu'il s'agissait là d'une préoccupation de tous les Canadiens. La responsabilité fiscale elle est vraie, non seulement aux yeux de ceux qui siègent à votre droite, monsieur le Président, mais aussi dans l'esprit de ceux qui siègent à votre gauche.

Qu'on ne vienne pas nous dire qu'il faut abolir l'indexation des tables d'impôt parce qu'on veut contrôler le déficit, alors que ce même budget va donner des milliards de dollars aux multinationales du pétrole.

Et je pourrais ajouter également, pour la compréhension et la connaissance de l'orateur qui m'a précédé, que ce même gouvernement, et suivant son discours, veut réintroduire l'inflation dans notre système d'impôt pour combattre le déficit, alors qu'on nous propose, dans le même projet de loi C-84, l'exemption sur les gains en capital qui va coûter également des milliards de dollars, et je crois que c'est 4.5 milliards de dollars d'ici la fin de la décennie. Et j'ajouterais une raison additionnelle, et là je rejoins les propos de la ministre d'État aux Finances (M^{me} McDougall). J'ai été scandalisé par son propre discours. Quelle suavité! Quelle naïveté! Quelle méconnaissance de l'histoire, alors que c'est son propre parti, le chef du parti conservateur, qui a été le premier à suggérer l'indexation des tables d'impôt!

Est-ce qu'elle va renier M. Stanfield? Est-ce qu'elle va renier tous ses collègues qui, à la Chambre, avant qu'elle n'y arrive, ont appuyé le projet de loi sur l'indexation? Elle peut rire aujourd'hui, elle peut sourire. C'est rare que cela lui arrive, mais je vais reconnaître son sourire. Mais c'est réellement insultant de se faire dire cela par un ministre qui ne connaît même pas l'histoire philosophique de son propre parti. Et de nous dire que nous, les libéraux, nous manquons de responsabilité fiscale et que c'est à cause des méchants libéraux qu'il faut, aujourd'hui, abolir l'indexation. Où était-elle lorsque son propre ministre des Finances a donné 2.5 milliards de dollars pour la seule année 1990-1991 aux multinationales et pour l'année en cours une somme de 920 millions de dollars? Est-ce qu'à ce moment-là ce n'est plus important?

Où est la philosophie politique de ce parti politique? Est-ce qu'elle est consciente qu'en donnant l'exemption du gain en capital elle va augmenter le déficit? Et leur philosophie est de tout venir chercher cela sur le dos des citoyens, des contribuables ordinaires en désindexant les tables d'impôt du premier 3 p. 100.

Mon collègue de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) a parlé tout à l'heure abondamment de ce que cela représentait pour l'année 1990-1991, mais pour l'année 1986-1987 c'est une augmentation d'impôt de 570 millions de dollars.

Monsieur le Président, pour vous indiquer jusqu'à quel point cette taxe est insidieuse, je mentionnerai que c'est dans l'espace de quatre ans . . . les 570 millions de dollars que les contribuables canadiens auront à payer cette année de plus à cause de ce gouvernement, dans quatre ans d'ici, cela aura été

multiplié par 7.5 fois, c'est-à-dire que cela passe de 570 millions à 4 milliards 300 millions de dollars. Imaginez ce que cela sera en 1995! Qu'est-ce que les contribuables canadiens devront payer de plus? Évidemment cela sera probablement près de 10 milliards de dollars.

Et ce que nous disons au gouvernement: Vous voulez parler de responsabilité fiscale, eh bien soyez logiques. Ne donnez pas d'une main aux multinationales du pétrole et aux gens les plus fortunés pour ensuite venir le chercher sous une forme insidieuse qui est celle de la désindexation des tables d'impôt.

Monsieur le Président, lorsque le débat à l'origine a été lancé durant les années 1970, j'ai déjà parlé de l'effet de l'indexation ou de la désindexation des tables d'impôt. J'ai pris des dispositions qui à ce moment-là se situaient dans le cadre du débat qui avait cours au début des années 1970.

Mais aujourd'hui, alors qu'on nous présente cet article 65 comme étant une question de responsabilité fiscale pour combattre le déficit, je dis que les membres de ce gouvernement et les députés de ce parti devraient être honteux puisque, d'un côté, ils avaient suffisamment d'argent pour donner un milliard de dollars aux banques qui ont fait faillite. Ils avaient suffisamment d'argent pour donner une exemption fiscale à Olympia & York de près de un milliard de dollars pour acheter la Gulf qui ferme maintenant ses portes dans l'est de Montréal. Ils avaient suffisamment d'argent pour abolir la taxe sur les multinationales. Ils avaient suffisamment d'argent pour donner une exemption fiscale sur les gains en capital pour les gens les plus fortunés.

Mais ils n'ont plus d'argent lorsqu'il s'agit de l'impôt sur le revenu des particuliers, et on sait que la masse des impôts est payée par les classes moyennes.

Monsieur le Président, je voudrais signaler avec le plus de force dont je suis capable, l'incohérence, l'irresponsabilité et le manque de justice sociale de ce gouvernement. Et je voudrais inviter tous les députés à ne pas se laisser berner, parce que, tôt ou tard, vous allez avoir à répondre à ces questions-là dans vos circonscriptions électorales. C'est bien beau venir faire le fanfaron à la Chambre et dire: «L'opposition va être longtemps sur les banquettes de l'opposition si elle n'a pas de responsabilité fiscale». Mais les Canadiens ont vu clair dans le jeu des conservateurs et ce n'est pas pour rien qu'aujourd'hui, ce parti est en deuxième position dans les sondages d'opinion publique. J'invite les gens . . . le député de Beauce (M. Bernier), ces jours-ci, devra rester tranquille.

Monsieur le Président, les députés vont devoir répondre à des questions sur leur politique, parce que déjà les Canadiens commencent à demander des comptes et dans cette motion présentée par le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston), je crois que nous devons rechercher une question d'équité et de justice. Le projet de loi C-84, dans son ensemble, incorpore un grand nombre d'inéquités fiscales et la motion numéro 4 qui propose d'abolir l'article numéro 65 de ce projet de loi devrait être acceptée.